



Mise en ligne 14.03.2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025  
Reçu en préfecture le 12/03/2025  
Publié le  
ID : 084-248400335-20250306-DE0012025-DE

**Convocation envoyée le : 28.02.2025**  
**Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants**  
**Nombre de présents : 22**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Nombre de votants : 27**

## **DELIBERATION 001-2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 6 mars à 18h, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

### **ETAIENT PRESENTS :**

Roger ROSSIN (Cairanne) ; Florence BERTRAND (Crestet) ; Alexandre ROUX – Barbara BLANC (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Laurent ROBERT (Rasteau) ; Laurent DURAND (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER – Sylvie LAFFONT (Sablet) ; Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde) ; Thierry THIBAUD (Savoillans) ; Brice CRIQUILLION (Séguret) ; Jean-François PERILHOU – Chantal MURE – Eric LETURGIE - Dany MANIN – Serge CHEVALIER - Hervé ARMAND – Julien BLIARD (Vaison la Romaine) ; Joël BOUFFIES (Villedieu)

### **ETAIENT EXCUSES :**

Marion ORSATELLI (Cairanne) – pouvoir Roger ROSSIN  
Frédéric ROUX (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Roger TRAPPO  
Fabienne DUVILLARD (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Alain BERTRAND  
Bernard BEYSSIER (Rasteau) – pouvoir Laurent ROBERT  
Gérard RAINERI (St Marcellin les Vaison)  
Sophie RIGAUT (Vaison la Romaine) – pouvoir Alexandre ROUX  
Thierry DETRAIN (Vaison la Romaine)

### **ETAIENT ABSENTS :**

Roland RUEGG (Brantes) ; Chantal FRITSCH (Buisson) - Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) ; Eric LETURGIE – Danielle MLYNARCZYK - Elodie VIGNE – Magali FAUCHER – Marc JANSE – Carole APACK (Vaison la Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur Joël BOUFFIES a été désigné comme secrétaire de séance

<b>PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025</b>	
<b>VOTE</b>	<b>PREND ACTE</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	

Monsieur Jean-François PERILHOU Président, donne la parole à Monsieur Roger ROSSIN 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des finances pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Monsieur Roger ROSSIN indique que les éléments présentés ont été soumis en Commission Finances et en Bureau des Maires.

## **Années 2024/2025**

Des prospectives moins incertaines en 2024 que les années précédentes du fait de la lisibilité des ressources attendues. Pour 2025 de nouvelles incertitudes

Des charges liées aux contraintes réglementaires toujours en hausse

Cependant, une démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement qui fait ses preuves

### **Éléments de contexte - RECETTES :**

#### **En termes de fiscalité :**

- 2025 incertitudes liées à des prise de décisions gouvernementales fragile et incertaines
- 2023-2024 fluctuation des montants de reversement de la fraction de TVA
- Progression de nos bases de fiscalité
- CVAE incertitude sur la dynamique de progression
- CFE en hausse, ce qui traduit le dynamisme du tissu économique de notre territoire
- FIPC hausse en 2024 de la contribution malgré la baisse annoncée
- Progression du produit de la taxe de séjour malgré le contexte national

L'Office de Tourisme Intercommunal assure sa stabilité et atteint peu à peu son équilibre financier.

### **Éléments de contexte – DEPENSES :**

Malgré un contexte plutôt favorable sur le volet recettes, sur le volet dépenses il y a des hausses auxquelles on ne pourra pas se soustraire.

- Hausse des coûts de traitement des déchets (réactualisation des coûts des marchés, TGAP, mercuriales, carburant...),
- Hausse des salaires (revalorisation du SMIC, GVT, RIFSEEP, prévoyance, hausse des cotisations retraites),
- Nouvelles directives sur les taux d'encadrement en crèche depuis 2024

### **Concernant les grandes orientations identifiées pour le mandat**

- Vélo-route : démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche décembre 2024 -> 2<sup>ème</sup> tranche décembre 2025
- Pôle culture jeunesse : démarrage des travaux juin 2024 – livraison prévue fin 2025
- Pôle de Valorisation des déchets (nouvelle déchetterie permettant de minimiser les impacts des coûts de traitement) : étude d'opportunité en cours
- Réhabilitation de la Décharge à gravats : terminée
- Micro-crèche Rasteau : chantier terminé ouverture février 2025

### **Le soutien au développement du territoire**

#### **Les enjeux :**

- Accompagner l'évolution économique du territoire (tourisme, transition écologique, THD...)
- Répondre aux défis socio-démographiques du territoire (habitat, cadre de vie, mobilité...)
- S'inscrire dans les stratégies de Partenariat (Etat Région Département...)

#### **Les actions :**

- Le PLH (Diagnostic validé, définition de la stratégie en cours)
- Le soutien à la stratégie de développement économique
  - émergence de la filière vélo

- extension des ZA Sablet (finalisée), Mollans s/ Ouvèze (en cours), Vaison la Rocaille (à venir)
- Mobilité covoiturage

## La solidarité avec les communes

### Les enjeux

Redonner une capacité d'agir aux communes

S'appuyer sur les communes pour agir sur le développement du territoire

- Pacte de gouvernance,
- FPIC des communes,
- Fonds de concours pour soutenir les projets des communes à l'investissement,
- Réexamen des Attribution de Compensation
- Temps d'ingénierie pour les projets communaux.

### D'autres dépenses attendues en Investissement :

- Renouvellement des équipements des services urbains (bacs, colonnes à verre, bennes OM, composteurs collectifs, véhicules...) et des autres services
- Collecte du verre, transport des DMS, en régie directe par nos services (acquisition de conteneurs, recrutement chauffeur SPL)
- Travaux de bâtiments et de mise en sécurité dans les différentes structures (siège, gendarmerie, crèche les Ecureuils)

### D'autres dépenses attendues en Fonctionnement

- GEMAPI, montée en puissance des appels de fonds par le SMOP et la SIAA
- ZA progression des montants de travaux d'entretien non liés à l'aménagement et à la création des ZA (hors budget annexe)
- Renouvellement du fonds de soutien associatif
- Coût de fonctionnement de la nouvelle crèche à Rasteau
- Système de covoiturage

## Stratégie budgétaire pour le mandat : (scindée sur 2 périodes)

On arrive à la fin de la première période :

**Période 2021 -> 2023** : mise en place politique nouvelle

- Budget 2021 fondateur du nouveau mandat
- Prospective budgétaire sur 3 ans
- Réaliser les projets urgents jugés indispensables
- Pacte de gouvernance

**Période 2024 -> 2026** :

- Analyse des résultats
- Nouvelle prospective
- Nouvelles opérations éventuelles

## Les principes 2021-2025

1/ Pas de hausse de fiscalité, en soutien au tissu économique

2/ Pas de hausse de la tarification des services sauf réglementation tarifaire du SPANC

2/ Maitriser les dépenses de fonctionnement

3/ Une stratégie qui respecte les 3 piliers

- Investissements structurants
- Solidarité avec les communes
- Développement du territoire

## Maitrise des Dépense de fonctionnement

### Chapitre 11 – Frais Généraux

- En 2024 poste contenu en dépit de la hausse des coûts de traitement des déchets et de l'énergie
- En 2025 poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

### Chapitre 12 – Personnel

- En 2024 Evolution de la masse salariale due aux revalorisations et mise en place de la PPA. Hausse relative des effectifs liée à des contraintes réglementaires (crèche) et à la création d'un nouveau service (collecte cartons)
- En 2025 contenir la masse salariale tout en donnant un coup de pouce au pouvoir d'achat des agents (RIFSEEP, prévoyance, recrutement du personnel au fonctionnement de la nouvelle crèche)

Le Budget Annexe de l'OTI présente un excédent cumulé à ce jour de 141 871.29 € grâce en partie au produit de la taxe de séjour collecté sur notre territoire qui démontre un secteur du tourisme fortement présent sur notre territoire et une gestion de la taxe de séjour au plus près des hébergeurs. Il est important de souligner que le budget de l'Office de Tourisme est entièrement autonome et n'est plus subventionné par le budget général.

Le Budget Annexe du SPANC, présente quant à lui un déficit cumulé à ce jour de 17 273.53 €. Celui-ci est en nette diminution, compte tenu de la hausse appliquée en 2024 sur les tarifs de ce service aux usagers. La Communauté de Communes s'est engagée à rétablir sur deux exercices l'équilibre de ce budget qui se doit d'être autonome. Il convient de combler à titre exceptionnel cette année encore ce déficit par une subvention d'équilibre du même montant, à savoir 17 273.53 €.

Monsieur Roger ROSSIN poursuit et présente le PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement ci-annexé (1)

**Le Conseil Communautaire oui l'exposé,**

**PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.**

**Joël BOUFFIES**  
Secrétaire séance

**Jean François PERILHOU**  
Président





Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250306-DE0012025-DE



Mise en ligne 14.03.2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025  
Reçu en préfecture le 12/03/2025  
Publié le  
ID : 084-248400335-20250306-DE0022025-DE

**Convocation envoyée le : 28.02.2025**  
**Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants**  
**Nombre de présents : 22**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Nombre de votants : 27**

## **DELIBERATION 002-2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 6 mars à 18h, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

### **ETAIENT PRESENTS :**

Roger ROSSIN (Cairanne) ; Florence BERTRAND (Crestet) ; Alexandre ROUX – Barbara BLANC (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Laurent ROBERT (Rasteau) ; Laurent DURAND (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER – Sylvie LAFFONT (Sablet) ; Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde) ; Thierry THIBAUD (Savoillans) ; Brice CRIQUILLION (Séguret) ; Jean-François PERILHOU – Chantal MURE – Eric LETURGIE - Dany MANIN – Serge CHEVALIER - Hervé ARMAND – Julien BLIARD (Vaison la Romaine) ; Joël BOUFFIES (Villedieu)

### **ETAIENT EXCUSES :**

Marion ORSATELLI (Cairanne) – pouvoir Roger ROSSIN  
Frédéric ROUX (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Roger TRAPPO  
Fabienne DUVILLARD (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Alain BERTRAND  
Bernard BEYSSIER (Rasteau) – pouvoir Laurent ROBERT  
Gérard RAINERI (St Marcellin les Vaison)  
Sophie RIGAUT (Vaison la Romaine) – pouvoir Alexandre ROUX  
Thierry DETRAIN (Vaison la Romaine)

### **ETAIENT ABSENTS :**

Roland RUEGG (Brantes) ; Chantal FRITSCH (Buisson) - Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) ; Eric LETURGIE – Danielle MLYNARCZYK - Elodie VIGNE – Magali FAUCHER – Marc JANSE – Carole APACK (Vaison la Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur Joël BOUFFIES a été désigné comme secrétaire de séance

<b>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024</b>			
<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>27</b>		

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Roger ROSSIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur Jean François PERILHOU, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Hors la présence de Monsieur le Président

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		RESULTAT	INVESTISSEMENT		RESULTAT
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
BUDGET PRINCIPAL	15 036 993,97 €	15 399 169,16 €	362 175,19 €	3 779 019,53 €	2 517 186,94 €	- 1 261 832,59 €
OFFICE DE TOURISME	762 328,69 €	775 328,29 €	12 999,60 €	89 332,85 €	63 997,53 €	- 25 335,32 €
SPANC	30 719,33 €	48 037,40 €	17 318,07 €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>15 830 041,99 €</b>	<b>16 222 534,85 €</b>	<b>392 492,86 €</b>	<b>3 868 352,38 €</b>	<b>2 581 184,47 €</b>	<b>- 1 287 167,91 €</b>
ZA VAISON VENTOUX	3 679 636,69 €	4 019 785,59 €	340 148,90 €	1 596 317,70 €	2 245 312,16 €	648 994,46 €

**CONSTATE** pour la comptabilité principale ainsi que pour chacune des comptabilités annexes, la conformité avec les comptes de gestion dressées par le receveur

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**APPROUVE** les comptes administratifs 2024 à l'unanimité

**Budget principal**

VOTE : 27 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 **POUR : (UNANIMITE)**

**Budget annexe de l'O.T.I**

VOTE : 27 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 **POUR : (UNANIMITE)**

**Budget annexe du SPANC**

VOTE : 27 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 **POUR : (UNANIMITE)**

**Budget annexe des ZA Vaison Ventoux**

VOTE : 27 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 **POUR : (UNANIMITE)**

**Le secrétaire de séance**  
 Joël BOUFFIES

**Le Président**  
 Jean-François PERILHOU





Mise en ligne le 14.03.2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025  
Reçu en préfecture le 12/03/2025  
Publié le  
ID : 084-248400335-20250306-DE0032025-DE

**Convocation envoyée le : 28.02.2025**  
**Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants**  
**Nombre de présents : 22**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Nombre de votants : 27**

## **DELIBERATION 003-2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 6 mars à 18h, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

### **ETAIENT PRESENTS :**

Roger ROSSIN (Cairanne) ; Florence BERTRAND (Crestet) ; Alexandre ROUX – Barbara BLANC (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Laurent ROBERT (Rasteau) ; Laurent DURAND (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER – Sylvie LAFFONT (Sablet) ; Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde) ; Thierry THIBAUD (Savoillans) ; Brice CRIQUILLION (Séguret) ; Jean-François PERILHOU – Chantal MURE – Eric LETURGIE - Dany MANIN – Serge CHEVALIER - Hervé ARMAND – Julien BLIARD (Vaison la Romaine) ; Joël BOUFFIES (Villedieu)

### **ETAIENT EXCUSES :**

Marion ORSATELLI (Cairanne) – pouvoir Roger ROSSIN  
Frédéric ROUX (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Roger TRAPPO  
Fabienne DUVILLARD (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Alain BERTRAND  
Bernard BEYSSIER (Rasteau) – pouvoir Laurent ROBERT  
Gérard RAINERI (St Marcellin les Vaison)  
Sophie RIGAUT (Vaison la Romaine) – pouvoir Alexandre ROUX  
Thierry DETRAIN (Vaison la Romaine)

### **ETAIENT ABSENTS :**

Roland RUEGG (Brantes) ; Chantal FRITSCH (Buisson) - Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) ; Eric LETURGIE – Danielle MLYNARCZYK - Elodie VIGNE – Magali FAUCHER – Marc JANSE – Carole APACK (Vaison la Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur Joël BOUFFIES a été désigné comme secrétaire de séance

<b>VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024</b>			
<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>27</b>		

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux réuni sous la présidence de **Monsieur Jean François PERILHOU**, et sous la vice-présidence de **Monsieur Roger ROSSIN**, délégué aux finances concernant la présente délibération,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de **l'exercice 2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2024 de la collectivité,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de **l'exercice 2023**, ceux de tous les titres de recettes et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs de **l'exercice 2024** de la Communauté de Communes,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution des budgets de **l'exercice 2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour **l'exercice 2024**, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

**APPROUVE** les comptes de gestion pour :

- Le budget principal : UNANIMITE
- Le budget annexe de l'O.T.I : UNANIMITE
- Le budget annexe du SPANC : UNANIMITE
- Le budget annexe des ZA Vaison Ventoux : UNANIMITE

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,**

**Joël BOUFFIES**  
**Secrétaire séance**



**Jean François PERILHOU**  
**Président**





Mise en ligne le 14.03.2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025  
Reçu en préfecture le 12/03/2025  
Publié le  
ID : 084-248400335-20250306-DE0042025-DE

**Convocation envoyée le : 28.02.2025**  
**Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants**  
**Nombre de présents : 22**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Nombre de votants : 27**

## **DELIBERATION 004-2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 6 mars à 18h, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

### **ETAIENT PRESENTS :**

Roger ROSSIN (Cairanne) ; Florence BERTRAND (Crestet) ; Alexandre ROUX – Barbara BLANC (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Laurent ROBERT (Rasteau) ; Laurent DURAND (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER – Sylvie LAFFONT (Sablet) ; Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde) ; Thierry THIBAUD (Savoillans) ; Brice CRIQUILLION (Séguret) ; Jean-François PERILHOU – Chantal MURE – Eric LETURGIE - Dany MANIN – Serge CHEVALIER - Hervé ARMAND – Julien BLIARD (Vaison la Romaine) ; Joël BOUFFIES (Villedieu)

### **ETAIENT EXCUSES :**

Marion ORSATELLI (Cairanne) – pouvoir Roger ROSSIN  
Frédéric ROUX (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Roger TRAPPO  
Fabienne DUVILLARD (Mollans sur Ouvèze) – pouvoir Alain BERTRAND  
Bernard BEYSSIER (Rasteau) – pouvoir Laurent ROBERT  
Gérard RAINERI (St Marcellin les Vaison)  
Sophie RIGAUT (Vaison la Romaine) – pouvoir Alexandre ROUX  
Thierry DETRAIN (Vaison la Romaine)

### **ETAIENT ABSENTS :**

Roland RUEGG (Brantes) ; Chantal FRITSCH (Buisson) - Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) ; Eric LETURGIE – Danielle MLYNARCZYK - Elodie VIGNE – Magali FAUCHER – Marc JANSE – Carole APACK (Vaison la Romaine)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur Joël BOUFFIES a été désigné comme secrétaire de séance

### **RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>27</b>		

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le **Président** propose au Conseil Communautaire de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26,

**VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**VU** l'article L. 2124-3 du Code de la Commande Publique,

**VU** l'article R.2124-3 du Code de la Commande Publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation,

**VU** l'article R.2124-3 4° qui prévoit le recours à la procédure avec négociation lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CDG84 en date du 20 mars 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté de Communes Vaison Ventoux de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

**CONSIDERANT** que la passation de ce contrat doit être soumise aux règles de la commande publique,

**CONSIDERANT** que le contrat d'assurance contre les risques statutaires de la Communauté de Communes Vaison Ventoux arrive :

- **à terme** le 31 décembre 2025

**CONSIDERANT** l'opportunité de confier au Centre de Gestion FPT de Vaucluse le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats,

**VU l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à au Code général de la Fonction Publique, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026  
Régime du contrat : capitalisation.

**PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**AUTORISE** Monsieur le **Président** à :

- signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.**

**Joël BOUFFIES**  
**Secrétaire séance**

**Jean François PERILHOU**  
**Président**

